

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 1643 du 15 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1900644S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Moguen Jean-Michel NIGEND : 154408 NLS : 8012060

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Page Grégoire NIGEND : 191 192 NLS : 8039966

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET